

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 15/03/2021 - 14:28**

## CONTENU DE VOTRE AVIS

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Sens

**Correspondant :** Mme Le Maire, Maire, 100 rue de la République, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 67 00, courriel : [Marchespublics@grand-senonais.fr](mailto:Marchespublics@grand-senonais.fr), adresse internet : <https://www.ville-sens.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.marches.ternum-bfc.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** ENTRETIEN ET NETTOYAGE DU BATIMENT "MARCHE COUVERT DE LA VILLE DE SENS" ET PRESTATIONS DIVERSES

**Catégorie de services :** 14

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 90910000

**Lieu d'exécution et de livraison :** Ville de Sens, 89100 Sens

**Code NUTS :** FRC14

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le marché a pour objet d'assurer les prestations d'entretien et de nettoyage mécanisé du bâtiment « marché couvert de la Ville de Sens » ainsi que des prestations diverses décrites dans le présent CCP et ses annexes dans le but de maintenir les lieux dans des conditions de propreté et d'hygiène optimales.
- Nombre de reconductions éventuelles : 1
- Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : Les prestations débiteront à compter du 1er juin 2021 ou à la date de réception du courrier de notification du marché si celle-ci est postérieure et s'achèveront au 31 mai 2022 inclus.

Le marché se renouvellera tacitement 1 fois à compter du 1er juin 2022 pour prendre fin le 31 mai 2023 inclus.

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution** : à compter du 01 juin 2021 et jusqu'au 31 mai 2023

**Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services)** : 01 juin 2021

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Sur les fonds propres de la collectivité

Imputation budgétaire : 6283 MACO

Paiement par mandat administratif

Une facture établie après service fait dans les conditions définies au CCP

Délai global de paiement : 30 jours

Prix fermes la première année, révisables dans les conditions définies au CCP en cas de reconduction

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Lorsque le marché lui aura été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières** : non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

• Critères de sélection des candidatures : Les pièces à produire pour la candidature sont :

Le formulaire DC1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

Le formulaire DC2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

OU :

Le DUME - Document Unique des Marchés Européens.

AINSI QUE :

Les justifications prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

• Situation juridique - références requises : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L.2141-3 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

Déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 3° de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

• Capacité économique et financière - références requises : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

• Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose.

3 références de prestations de services d'importance et de nature comparables datant de moins de 3 ans en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé

Les habilitations des agents chargés de réaliser les prestations nécessitant l'utilisation de matériel spécifique.

Toutefois, il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence de certaines de ces informations dans le dossier de candidature, il sera demandé au candidat de compléter sa candidature dans des délais prescrits. Toute réponse incomplète ou parvenue hors délai conduira au rejet de celle-ci. En application de l'article L. 2144-7 du Code de la Commande Publique, la candidature sera déclarée irrecevable ; le candidat sera éliminé.

En application des articles R2193-1 et R2193-2, en cas de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, en plus d'avoir complété et transmis le formulaire DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance, un dossier de candidature justifiant de la capacité juridique, économique et financière, professionnelle et technique de l'opérateur économique devra être joint.

**Marché réservé :** Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Autres renseignements demandés :**

- Tout document joint au dossier de candidature ou d'offre rédigé en une autre langue que la langue française devra obligatoirement être traduit en français comme le prévoit l'article R2143-16 du Code de la Commande Publique.

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 15 avril 2021 à 17 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** MAS2103

**Renseignements complémentaires :** Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Marché à prix mixtes dont une partie relève de l'Accord-cadre à bons de commande par application des articles R.2162-3 à R.2162-6 et des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique avec l'application d'un montant maximum de 7 500,00 euro(s) HT annuel.

Il est rappelé que depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble des échanges relatifs au présent marché, de la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) jusqu'à la notification de celui-ci (y compris toutes les communications et échanges d'informations éventuelles) devront s'effectuer par voie dématérialisée via le profil acheteur de la collectivité Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr), conformément à l'article L.2132-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et de l'article R.2132-3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande publique. Les entreprises n'ont plus la possibilité de transmettre leur offre par voie papier, faute de quoi l'offre ne pourra être acceptée et analysée. Le marché n'a fait l'objet d'aucun allotissement en vertu de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande publique.

Il est précisé que le marché ne peut être alloué car les prestations de la présente procédure ne sont que d'une

seule nature et que la responsabilité de la prestation ne peut incomber qu'à un seul prestataire, il n'est pas décomposé en tranches et ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du Code de la Commande publique, ne sont pas autorisées et ne comporte aucune variante imposée au sens de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande publique.

En cas de besoin au cours de l'exécution du marché, la collectivité s'autorise à apporter des modifications en cas de nécessité de façon unilatérale ou bilatérale en fonction de la nature de la modification conformément aux articles L.2194-1 et R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande publique.

Ainsi, si de nouvelles prestations devaient être réalisées dans le cadre des prestations occasionnelles du marché et qui n'étaient pas prévues lors de leur élaboration, un Bordereau des Prix Unitaires les introduisant serait établi, signé par le représentant du Pouvoir Adjudicateur et le titulaire du marché. Ce nouveau document ainsi établi aurait valeur contractuelle.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que la collectivité se réserve le droit de recourir à la régularisation des offres si nécessaire. En effet, en application de l'article R.2152-1 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires, dont les offres sont irrégulières ou inacceptables, à les régulariser dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres pour chacun des lots.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les soumissionnaires doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.

Modalités de négociation : par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr>. La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges. Les soumissionnaires devront alors répondre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr> dans un délai maximal de 5 jours ouvrés.

Le marché comporte une clause d'insertion professionnelle obligatoire et une clause de reprise de personnel en application de la convention collective nationale des entreprises de propreté).

La visite du site est obligatoire de manière à ce que les opérateurs économiques puissent établir leur offre. Le certificat de visite devra obligatoirement être joint dans l'offre du soumissionnaire à défaut, son offre sera déclarée irrégulière.

Compte-tenu du contexte lié à la crise sanitaire et conformément à la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire jusqu'au 1er juin 2021 inclus, la visite de site ne pourra être organisée qu'en respectant les directives destinées à endiguer la propagation de l'épidémie Covid-19. Ainsi les opérateurs économiques devront-ils être équipés de gants et de masques « grand public » et respecter les distances de sécurité imposées dans le cadre des « gestes barrière » entre chaque membre présent.

Il est à noter qu'aucune précision d'ordre technique ou administrative ne pourra être apportée lors de cette visite. Toute interrogation soulevée au cours ou à l'issue de celle-ci fera l'objet d'un dépôt de question(s) par l'opérateur économique sur le profil acheteur « Territoires Numériques » pendant la consultation et au plus tard 7 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres mentionnée en page de garde du règlement de consultation. Le Pouvoir Adjudicateur dispose d'un délai de 6 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres pour y apporter une réponse.

En aucun cas, après signature du marché, le titulaire ne pourra invoquer une méconnaissance des lieux ou des prestations à réaliser, une omission ou une erreur sur quelque élément ou installation pour demander une modification des prix mentionnés au Bordereau des Prix et/ou dans l'acte d'engagement.

Le soumissionnaire rédigera son offre technique en complétant le Cadre de mémoire technique joint au DCE. Le nombre de pages maximum autorisé est de 20 Recto/verso. Au-delà, les informations fournies ne seront pas prises en compte pour l'analyse. Seront joints en annexes le planning type par prestation, toutes les fiches des produits employés pour réaliser les prestations, les fiches des matériels dans lesquelles seront portées les mentions relatives à la marque, au modèle, à la date d'acquisition, et tous les éléments importants permettant d'apprécier la technicité et la qualité etc...

En cas de non-respect du formalisme de réponse sur ce cadre de mémoire technique, la proposition du candidat sera considérée comme irrégulière, ne respectant pas les exigences du marché, et ne sera pas analysée.

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 mars 2021**

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet :  
<https://marches.ternum-bfc.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=616382&orgAcronyme=e9m>

**Informations complémentaires :**

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière
- Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas B.P. 61616, 21016 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, courriel : [Grefte.ta-dijon@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-dijon@juradm.fr), adresse internet : <http://www.dijon.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement amiable, 53 boulevard Vivier merle, 69007 Lyon cedex 03, tél. : 04 72 77 05 20, courriel : [Grefte.ta-lyon@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-lyon@juradm.fr), adresse internet : <https://www.lyon.tribunal-administratif.fr>

**Détails d'introduction des recours :** Recours contractuel devant le tribunal administratif compétent par application de l'article L.551-13 et suivants du code de justice administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application télérecours citoyens accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3632890**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département :** 89 - Yonne

### **DONNÉES DE FACTURATION**

**Libellé de la facture :**

Direction des Finances 100 rue de la République  
89100 - Sens

**Adresse d'expédition :**

-